# 

* Date : 06-12-2022
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2022844980
* Author :

Justice de paix du canton de Seraing
Désignation
Justice de paix du canton de Seraing.
Par ordonnance du 29 novembre 2022, le juge de paix du canton de Seraing a prononcé les mesures de protection suivantes, conformément à l'article 492/1 de l'ancien Code civil et/ou à l'article 499/7 de l'ancien Code civil.
Monsieur Noureddine Dahoui, né à Liège le 16 mars 1987, domicilié à 4102 Seraing, Rue de la Tulipe 16, résidant à la "Clinique Psychiatrique des Frères Alexiens", rue du Château de Ruy 68 à 4841 Henri-Chapelle, personne protégée, a été placé sous un régime de représentation.
Maître Stéphane ROBIDA, avocat, dont les bureaux sont établis à 4100 Seraing, Route du Condroz 61-63, a été désigné en qualité d'administrateur des biens de la personne protégée susdite.
Les données à caractère personnel reprises dans cette publication ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celle de porter la décision à la connaissance des personnes tierces.